

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 21 - 24 octobre 1996**

## **PROJETS D'INTERVENTION PROLONGÉE EN FAVEUR DE RÉFUGIÉS ET DE PERSONNES DÉPLACÉES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Point 9 a) de l'ordre du  
jour**



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.3/96/9-A/Add.2**  
10 septembre 1996  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **PROJECT ÉTHIOPIE 5241 (Élarg.2)**

(WIS No. 00524102)

### **Aide alimentaire en faveur des Somalis, Soudanais, Djiboutiens et Kényens réfugiés en Éthiopie ainsi que des rapatriés éthiopiens provenant de pays voisins**

Durée du projet	18 mois
Nombre de bénéficiaires	306 700
Coût total pour le PAM	43 239 091 dollars
Coût total estimatif	60 245 718 dollars

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des États-Unis. Un dollar des États-Unis équivaut à 6,32 birr (Br).

On trouvera les statistiques pertinentes dans le profil de pays établi par le PAM pour l'Éthiopie, qui est disponible sur demande.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.



## GENERALITES

1. Au cours de la dernière décennie, l'Éthiopie a accueilli un grand nombre de réfugiés en provenance de quatre des cinq pays limitrophes, à savoir la Somalie, le Soudan, Djibouti et le Kenya. Le PAM a fourni une aide alimentaire d'urgence à ces réfugiés et aux rapatriés éthiopiens dans le cadre de plusieurs opérations d'urgence et interventions prolongées en faveur de réfugiés (IPR). Actuellement, l'aide est acheminée par le biais du projet Éthiopie 5241 (Elarg.1) - "Aide alimentaire en faveur des Somalis, Soudanais, Djiboutiens et Kényens réfugiés en Éthiopie ainsi que des rapatriés éthiopiens provenant de pays voisins", dont le coût pour le PAM se monte à 46,3 millions de dollars. La phase actuelle devrait se terminer fin 1996. À l'heure actuelle, quelque 361 000 réfugiés reçoivent une aide du PAM chaque mois. Des paquets de vivres ont été distribués à 47 000 Éthiopiens revenant des pays voisins.
2. **Réfugiés somalis:** Dans la ville de Hargeisa et aux alentours, les combats ont repris vers la fin 1994 et se sont poursuivis pendant les premiers mois de 1995, ce qui a provoqué un nouvel afflux de réfugiés en Éthiopie. La population totale des camps qui, d'après les données fournies par l'administration chargée des réfugiés et des rapatriés (ARRA), se montait, fin 1995, à 275 189 personnes, comprend quelque 90 000 individus arrivés depuis le dénombrement de 1994. Cependant, l'ARRA n'a procédé à aucun enregistrement depuis juin/juillet 1995 et le nombre de réfugiés arrivés après cette date est estimé à 12 500 personnes.
3. Bien que la situation reste tendue en Somalie, le processus de paix en cours dans le nord-ouest du pays a entraîné une stabilité relative. Des villes comme Boroma, Berbera et Hargeisa attirent à nouveau les investisseurs privés et les populations reviennent pour reconstruire leurs maisons et reprendre leurs activités. En conséquence, le Gouvernement éthiopien a lancé, avec le HCR, un projet pilote visant à rapatrier 10 000 Somalis vers le nord-ouest de leur pays d'ici à la fin de l'année 1996, et 100 000 autres en 1997. A ce jour, 3 000 personnes ont présenté une demande de rapatriement au HCR.
4. **Réfugiés soudanais:** On a estimé qu'il y avait, en mai 1991, à cause de la guerre civile au Soudan, au moins 300 000 réfugiés soudanais dans le sud-ouest de l'Éthiopie. Pendant la phase finale de la guerre civile en Éthiopie, la plupart des réfugiés soudanais ont fui dans la brousse ou sont repartis dans leur pays. Cependant, en février 1993, environ 27 000 d'entre eux étaient revenus dans leurs anciens camps. Depuis, le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire a presque triplé, ce qui porte l'effectif total de réfugiés soudanais à 63 545 personnes, soit 3 545 de plus que le nombre prévu au début de la phase.
5. **Réfugiés kényens:** A la suite des affrontements entre groupes ethniques qui ont éclaté au nord du Kenya en juin 1993, quelque 10 000 personnes se sont réfugiées autour de Moyale, au sud de l'Éthiopie (Région 4 - Oromiya), près de la frontière kényenne. Le PAM fournit une aide alimentaire à 8 700 personnes, d'après l'enregistrement effectué en 1994. Il a été difficile de suivre avec précision l'opération à cause de l'insécurité qui régnait dans la région et parce que, jusqu'à récemment, ce groupe de réfugiés était dispersé tout autour de Moyale. Comme ils sont à présent installés dans des camps, le suivi devrait poser moins de problèmes à l'avenir. Une évaluation conjointe de cet effectif de bénéficiaires est prévue plus tard en 1996.
6. **Réfugiés djiboutiens:** En juillet 1993, par suite des affrontements entre groupes ethniques dans la république de Djibouti, quelque 18 000 personnes ont franchi la frontière

pour gagner le nord-est de l'Éthiopie (Région 2 - Afar). Bien que le gouvernement ait tenté de les dénombrer, ces réfugiés n'ont jamais été enregistrés officiellement par le HCR/ARRA. Comme ils ne vivent pas dans des camps (puisqu'ils sont pour la plupart nomades), leur recensement posait des problèmes. Une évaluation conjointe est cependant prévue plus tard en 1996.

7. **Rapatriés éthiopiens en provenance d'autres pays:** Quarante-sept mille des 88 250 rapatriés éthiopiens attendus pendant la phase actuelle de l'opération en faveur de réfugiés, étaient effectivement rentrés dans leur pays à la mi-1996. Le programme de rapatriements ne sera probablement pas terminé d'ici à la fin de l'année 1996, et l'on estime que 10 000 personnes ne reviendront qu'en 1997.

---

## DEMANDE DU GOUVERNEMENT

8. Le gouvernement a demandé au PAM de prolonger son aide alimentaire de 18 mois, pour répondre aux besoins de 296 700 réfugiés et de 10 000 rapatriés éthiopiens (sous réserve des résultats du recensement qui seront disponibles fin 1996). L'effectif prévu est de 306 700 bénéficiaires, soit une diminution de 27 pour cent par rapport à celui de la phase en cours (419 850).

---

## MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

9. Le gouvernement a maintenu une politique de "porte ouverte" et accordé l'asile aux populations cherchant un refuge. L'ARRA est responsable, pour le compte du gouvernement, de la coordination de l'aide aux réfugiés et de la gestion des camps. L'assistance fournie consiste en un programme de soins et de soutien mis en oeuvre avec l'aide du HCR et du PAM.

---

## EVALUATION DU PAM

10. Une mission conjointe PAM/HCR/ARRA d'évaluation des besoins alimentaires, à laquelle ont participé des donateurs, a eu lieu en juin 1996. Elle a réexaminé l'effectif de bénéficiaires et évalué les mécanismes de survie des réfugiés somalis et soudanais, tels que l'accès aux terres arables et aux autres ressources créatrices de revenu, afin de déterminer si l'aide alimentaire devait être totale ou partielle. La mission a aussi examiné l'état nutritionnel global des réfugiés, en particulier des enfants, pour évaluer les besoins à couvrir dans le cadre de programmes d'alimentation complémentaire.
11. Des comités et associations de femmes réfugiées, régulièrement consultés par la mission, ont pris une part active à la gestion des vivres dans la plupart des camps somalis et ils se sont déclarés satisfaits du système actuel de distribution des vivres, en vertu duquel environ 20 familles de taille égale choisissent un représentant pour collecter les rations et les redistribuer équitablement entre elles. Les femmes participent à l'opération en qualité de représentantes des groupes et de bénéficiaires de l'aide, et s'occupent aussi de la distribution des rations aux membres de leur groupe et du suivi des opérations.
12. La participation des femmes est plus limitée dans les camps de l'ouest, où elles tendent à se cantonner dans un rôle plus passif de bénéficiaires de l'aide alimentaire. Cependant, bien

qu'elles soient minoritaires dans le comité des réfugiés, elles ont joué un rôle actif en proposant un système de distribution plus pratique.

13. On ne dispose d'aucunes données fiables sur le pourcentage de femmes qui participent aux distributions de l'aide alimentaire. Conformément à la politique du PAM qui est de distribuer les vivres directement aux ménages, et si possible à la femme la plus âgée, la stratégie du plan d'action PAM-Éthiopie en faveur des femmes est de recueillir des données de base et de se fonder sur celles-ci pour fixer les objectifs et établir un plan pour les atteindre. En outre, une étude sera réalisée sur le rôle traditionnel des femmes dans les différents groupes de réfugiés et dans la gestion des ressources familiales, ainsi que sur l'incidence de leur condition de réfugiées sur ce rôle. Les résultats de cette étude seront utilisés pour mettre au point des indicateurs de suivi. Les enquêtes devraient être entreprises dès que les effectifs auront été recomptés.
14. La mission a recommandé que les divers groupes de bénéficiaires soient réenregistrés en 1996. Au cas où les résultats des nouveaux recensements différeraient sensiblement des chiffres retenus pour la planification, l'aide alimentaire du PAM sera ajustée en conséquence.
15. Les réfugiés somalis ont été enregistrés pour la dernière fois en 1994. Compte tenu de la situation qui évolue constamment dans la région et des pourparlers concernant le rapatriement, les effectifs de réfugiés n'ont pas été recomptés en 1995 ni au premier semestre de 1996. Le HCR, l'ARRA et le PAM établiront un calendrier pour l'enregistrement, mais comme le recensement des populations dans huit camps très éloignés les uns des autres pose des problèmes d'ordre logistique et organisationnel, cette opération n'aura lieu qu'à la fin de l'année 1996. Dans l'intervalle, on emploiera d'autres méthodes pour estimer le nombre de réfugiés, par exemple la vérification de données telles que le nombre d'enfants de moins de cinq ans, les statistiques sur le nombre de personnes vaccinées, le nombre de bénéficiaires au moment des distributions et le comptage des logements des réfugiés (tukul).
16. En attendant le renouvellement des cartes de réfugiés d'ici à la fin de l'année, et en supposant que le nombre de réfugiés ne variera pas sensiblement pendant l'année 1996, la mission a estimé que l'effectif total de réfugiés somalis pouvait sans risque être abaissé de 20 pour cent aux fins de la planification, ce qui porte le nombre projeté pour la nouvelle phase à 230 000 personnes.
17. En ce qui concerne les réfugiés soudanais, un système d'inscription et de suivi a été mis en place, mais il n'a pas permis de déterminer avec précision leur nombre. Depuis février 1993, l'effectif a pratiquement triplé, sans qu'aucun nouveau recensement complet n'ait été effectué. La mission conjointe a donc recommandé que ce groupe de population soit recompté d'ici à la fin du mois de septembre 1996.
18. Sur la base de certains indicateurs, tels que la population d'enfants de moins de cinq ans et le taux de fréquentation scolaire ou de participation aux stages de formation professionnelle, et en attendant le nouveau recensement, la mission a décidé que le nombre total de réfugiés dans la région occidentale pouvait raisonnablement être abaissé de 22 pour cent aux fins de la planification, ce qui le porte à 50 000.
19. Une aide alimentaire du PAM sera fournie aux réfugiés kenyens. La mission a recommandé que le chiffre actuel de 8 700 personnes soit maintenu aux fins de la planification. Pour les réfugiés djiboutiens, la mission conjointe a recommandé de prévoir un effectif de 8 000 personnes pour la nouvelle phase. Cependant, l'aide alimentaire du

PAM sera révisée en fonction des résultats des évaluations conjointes du nombre de réfugiés et de leur situation, qui seront effectuées ultérieurement en 1996.

20. Un nombre estimatif de 10 000 rapatriés éthiopiens, dont le retour est attendu en 1997, recevront une aide pendant neuf mois, ce qui marquera l'achèvement du programme de rapatriement.

### Total des réfugiés et des rapatriés

21. Le nombre total de bénéficiaires du présent projet est récapitulé ci-après:

Réfugiés	Rapatriés éthiopiens (10 000)	Total des bénéficiaires
Somalis	230 000	
Soudanais	50 000	
Djiboutiens	8 000	
Kényens	8 700	
<b>Total</b>	<b>296 700</b>	<b>306 700</b>

### ASPECTS NUTRITIONNELS

22. Les enquêtes nutritionnelles effectuées en mai 1996 par l'ARRA et le HCR dans les camps de réfugiés somalis à l'est du pays ont révélé des taux de malnutrition élevés puisque entre 15 et 21 pour cent de la population avait un rapport poids-taille inférieur à 80 pour cent de la norme. Il ressort d'une analyse approfondie que la détérioration n'est pas uniquement liée à des pénuries alimentaires, mais résulte de multiples facteurs interdépendants, par exemple, un assortiment alimentaire insuffisamment diversifié, des livraisons irrégulières des vivres (par suite de problèmes de dédouanement), un approvisionnement en eau insuffisant, la déshydratation et des maladies telles que diarrhée et infections respiratoires. Les taux de malnutrition augmentent aussi toujours pendant la saison de soudure (février-avril), les chiffres signalés pour les populations locales résidentes de cette zone sont du même ordre. Le PAM et le HCR s'attaqueront ensemble à ces problèmes en introduisant un assortiment alimentaire plus approprié et un programme général d'alimentation complémentaire, en cherchant des solutions de rechange au système actuel d'approvisionnement en eau et en renforçant les soins de santé et la prévention. Les problèmes de dédouanement ont été résolus.
23. Dans les camps de réfugiés soudanais de l'ouest du pays, la situation était beaucoup plus satisfaisante: les taux de malnutrition modérée étaient compris entre 6 et 8 pour cent et l'incidence de la malnutrition grave était négligeable.
24. Il est recommandé d'étendre le programme d'alimentation complémentaire actuel à tous les enfants de moins de cinq ans dans la population de réfugiés somalis, afin de s'attaquer à la malnutrition et d'empêcher qu'elle ne progresse à l'avenir. Les femmes enceintes et les mères allaitantes seront aussi couvertes par ce programme. Jusqu'à 45 000 personnes bénéficieront ainsi d'une ration complémentaire de 120 grammes de FAMIX (aliment

composé produit dans le pays), 10 grammes d'huile et 20 grammes de sucre. Parmi les réfugiés soudanais, seuls les enfants atteints de malnutrition, dont le nombre est estimé à 500, recevront une ration complémentaire. En outre, des programmes d'alimentation thérapeutique seront mis en oeuvre en faveur d'un effectif total de 1 000 enfants réfugiés somalis et soudanais souffrant de malnutrition grave.

25. Les réfugiés de Djibouti et du Kenya, qui ont moins de possibilité de compléter leur régime dans leur environnement d'accueil et qui ne bénéficieront pas des programmes d'alimentation complémentaire et thérapeutique, recevront chacun 15 grammes par jour de FAMIX, en plus de leur ration de base.
26. Les femmes sont particulièrement vulnérables sur les plans sanitaire et nutritionnel car elles mènent une vie active et doivent s'acquitter de différentes tâches pour nourrir leurs familles. La nourriture n'est qu'un maillon de la chaîne du bien-être. Parmi les populations de réfugiés, l'approvisionnement en eau insuffisant et les mauvaises conditions d'hygiène, ainsi que l'accès insuffisant aux soins de santé représentent souvent des problèmes de santé publique plus graves, qui ont un impact plus marqué sur la nutrition et sur la santé des femmes que la disponibilité des vivres à proprement parler. Le HCR doit répondre à ces besoins non alimentaires pour améliorer l'état nutritionnel de la population touchée, notamment des femmes.

## RATIONS ET BESOINS ALIMENTAIRES

27. Comme ils n'ont reçu pendant longtemps que du blé et de l'huile, les réfugiés somalis ont dû échanger une partie de ces produits contre des articles non alimentaires essentiels, comme l'eau et le savon, ou les vendre pour compléter leur régime par d'autres aliments, tels que le sucre, le lait et la viande. Le HCR et le PAM prendront des mesures pour remédier à cette situation, le premier en fournissant les articles non alimentaires requis et le second en introduisant une nouvelle ration plus variée, comprenant aussi du FAMIX, du sucre et du sel. Le sorgho local, qui est l'aliment de base préféré des réfugiés somalis, leur sera fourni dans la mesure du possible. Le FAMIX, très apprécié par les bénéficiaires eux-mêmes, sera introduit dans l'assortiment alimentaire, car il est bien digéré par les enfants et ne coûte pas cher.
28. Étant donné que les réfugiés soudanais installés dans l'ouest ont des moyens d'assurer leur survie, ils recevront une ration réduite couvrant 83 pour cent de l'apport alimentaire journalier requis. Parallèlement à la promotion d'activités productives en faveur de ce groupe de population, un retrait progressif de la ration générale sera envisagé. Une stratégie sera présentée à cet effet dans un plan d'action conjoint PAM/HCR, esquissant les grandes lignes des modalités d'exécution pendant la durée du projet.
29. Les rapatriés éthiopiens recevront des rations pour une durée de trois mois à leur arrivée dans le pays et pour une durée de 6 mois, afin de les aider à se réinstaller, au moment où ils atteindront leur lieu d'origine.
30. Pour la période considérée, la ration quotidienne proposée par personne (en grammes) pour chaque type de programme (alimentation de base, complémentaire et thérapeutique) à l'intention des réfugiés et des rapatriés est la suivante:

Céréales	Huile	Légume	Sucre	Sel	FAMIX	Lait écrémé en	Biscuit
----------	-------	--------	-------	-----	-------	-------------------	---------

	s secs			poudre (enrichi)		s
<b>Somalis</b>						
Alimentation de base	400	25	20	5	30	
PAC		10			120	
PAT		60			100	20
<b>Soudanais</b>						
Alimentation de base	375	15	40		5	
PAC		10		20		150
PAT		60		50	100	80
<b>Djiboutiens/Kényens</b>						
Alimentation de base	400	25		5	15	
<b>Rapatriés éthiopiens</b>						
Alimentation de base	Comme pour les réfugiés somalis					

PAC - programme d'alimentation complémentaire

PAT - programme d'alimentation thérapeutique

Sur la base de ces rations, les besoins alimentaires totaux (en tonnes) pour la période de 18 mois sont les suivants:

Produit	Réfugiés	Rapatriés	Total
<b>Alimentation de base</b>			
Céréales <sup>1</sup>	64 234	1 096	65 330
Huile végétale	3 785	69	3 854
Légumes secs	1 904		1 904
Sucre	2 516	55	2 571
Sel	812	14	826
FAMIX	3 911	82	3 993
<b>PAC/PAT</b>			
FAMIX	3 050		3 050
Huile végétale	282		282
Sucre	526		526
Lait écrémé en poudre (enrichi) <sup>2</sup>	44		44
Biscuits <sup>2</sup>	11		11

<sup>1</sup> Les céréales destinées aux réfugiés somalis, kényens et djiboutiens seront de préférence des variétés locales de sorgho. Du maïs sera introduit dans la ration des réfugiés soudanais.

<sup>2</sup> Conformément au Mémorandum d'accord signé entre le HCR et le PAM, ces produits seront fournis par le HCR et ne sont donc pas comptabilisés dans les coûts alimentaires et connexes imputables au PAM.

## QUESTIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT

31. Après huit années consécutives d'aide, il est estimé que les distributions gratuites doivent être progressivement remplacées par des activités plus axées sur le développement. Les possibilités d'activités de ce type sont cependant assez limitées dans l'est. Les possibilités d'intégration locale des réfugiés soudanais et l'introduction d'activités de développement en leur faveur, qui leur permettraient de compléter leur alimentation et leurs revenus, doivent être étudiées activement. Cependant, des obstacles majeurs empêchent le lancement immédiat de programmes de ce type, notamment l'accès insuffisant à la terre et les moyens institutionnels et techniques limités dont dispose le partenaire d'exécution pour gérer des projets de cette nature.
32. Les réfugiés somalis sont installés dans huit camps situés dans diverses zones de la Région 5 - Somali. En raison de l'absence de nappe phréatique et de la nature rocailleuse du sol, la végétation est rare. En outre, comme il n'y a pas de bétail, de forêts ni de cours d'eau, les réfugiés somalis n'ont guère de possibilités de développer leurs sources d'alimentation par la cueillette, la pêche et la vente de bois de feu ou de lait. La mission d'évaluation conjointe a cependant noté que les réfugiés ne sont pas totalement tributaires de l'aide alimentaire. Les réfugiés somalis, qui sont traditionnellement commerçants et éleveurs, continuent de pratiquer des activités commerciales dans les camps.
33. Les marchés sont approvisionnés en vivres, mais on manque de données sur le pourcentage de réfugiés qui y ont accès, sur leur dépendance à l'égard des marchés et sur leur pouvoir d'achat. La mission a donc recommandé au PAM et au HCR de réaliser conjointement une enquête auprès des ménages concernés. Cette enquête devrait être effectuée après les nouvelles opérations de comptage des effectifs.
34. Les réfugiés soudanais sont installés dans trois localités différentes du sud-ouest du pays, dans la Région 12 - Gambella et la Région 7-11 - État régional des populations du sud (SPNRS). Dans ces zones, les possibilités d'autosuffisance sont meilleures que dans l'est. D'après les premières conclusions d'une enquête effectuée en liaison avec la mission, et basée sur les techniques de l'évaluation rurale rapide, les réfugiés sont en mesure de compléter l'aide alimentaire qu'ils reçoivent par du poisson (acheté ou pêché), du gibier, des racines sauvages et, dans certains cas, par des aliments qu'ils produisent eux-mêmes.
35. Les réfugiés font pousser des légumes et quelques autres cultures dans des jardins potagers, derrière leur logement, et dans les espaces communaux des différents camps, principalement pour leur consommation personnelle, même s'ils commercialisent quelques produits qui leur fournissent un complément de revenu. Cependant, ces activités sont assez limitées en raison du manque de terres et des faibles rendements, dus au fait que l'assistance technique est inadéquate et n'est pas fournie en temps voulu et que les semences et les outils ne sont disponibles qu'en quantités insuffisantes dans tous les camps. L'autosuffisance alimentaire ne peut donc pas être réalisée actuellement uniquement par le biais de l'agriculture. A ce propos, il faut noter que les réfugiés n'ont pas le droit de cultiver les terres communales et que certaines activités, comme la cueillette de feuilles sauvages et la pêche, sont en partie illégales et ne peuvent donc pas être considérées comme praticables à terme.
36. En complément de ces activités, certains réfugiés ont aussi reçu du bétail et de la volaille dans le cadre du programme agricole en faveur des réfugiés, afin qu'ils disposent d'un filet de sécurité pour faire face à leurs besoins durant les périodes de manque. Dans tous les camps situés dans l'ouest du pays, il est possible de promouvoir et d'intensifier divers

types de production vivrière sur les terres actuellement disponibles, l'élevage de bétail et la production animale, ainsi que d'autres activités rémunératrices.

37. Des activités de formation technique et professionnelle ont commencé dans le camp de Dimma. On dispose de peu d'informations sur les compétences professionnelles des réfugiés et sur le type d'activités non agricoles qu'ils préfèrent, et qui pourraient être entreprises et soutenues. Les femmes participent à des ateliers de formation, où elles apprennent la vannerie, la poterie, le tissage et la fabrication de briquettes de combustible, surtout à Dimma, où 80 pour cent des stagiaires sont des femmes. Le HCR projette d'étendre ces activités aux camps de Fugnido et de Bonga et étudie les possibilités de commercialisation des produits fabriqués.
38. Le Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED) réalise une étude sur la santé génésique des femmes soudanaises réfugiées dans le pays, en rassemblant et en analysant des données cliniques sur des femmes ayant entre 15 et 49 ans. Les conclusions de cette étude seront intégrées dans les cours d'éducation sanitaire associés au programme d'alimentation complémentaire.
39. Avant la guerre, le niveau d'instruction était très bon dans le nord-ouest de la Somalie, où les taux de fréquentation scolaire étaient élevés aussi bien pour les garçons que pour les filles. En conséquence, les réfugiés mettent souvent l'éducation en tête de leur liste de priorités, devant l'eau, l'abri et la nourriture. L'assistance fournie par le HCR dans ce domaine est cependant restée limitée, l'accent étant surtout mis sur le rapatriement. Cet organisme a en effet orienté l'essentiel de son assistance sur la région située de l'autre côté de la frontière, au nord-ouest de la Somalie, car il était convaincu que le relèvement du secteur de l'éducation serait un atout majeur pour inciter les réfugiés à regagner leur pays. A cet égard, le HCR a collaboré étroitement ces deux dernières années avec l'UNESCO et avec des ONG, pour former des enseignants, mener des campagnes d'alphabétisation des femmes et de sensibilisation aux mines anti-personnel, et fournir des manuels scolaires aux écoles primaires et secondaires. Le PAM fournit aussi une assistance dans les secteurs de la santé et de l'éducation dans le nord-ouest de la Somalie.
40. Les femmes réfugiées somalis s'organisent cependant elles-mêmes pour créer des écoles de fortune, en construisant des abris collectifs où un enseignement de base et une formation professionnelle seront dispensés, à l'initiative du fonctionnaire du HCR chargé des femmes et des enfants. Les enseignants seront recrutés parmi les réfugiés. En outre, le HCR a conçu une formation sexospécifique, inspirée du programme de formation axée sur les besoins de la personne humaine élaboré à Harvard. Un stage aura lieu en décembre 1996 à Addis Abeba et au bureau auxiliaire. Des représentantes des comités ou associations de femmes devraient y participer. L'un des sujets abordés sera la conception de petits projets d'activités génératrices de revenus en faveur des femmes.
41. Une première évaluation, effectuée dans l'un des camps somalis, à Aisha, portait sur un projet de cuisine à l'énergie solaire. Des groupes de femmes apprendront à utiliser des fours solaires en complément des systèmes utilisant d'autres types de combustible. Le projet est financé par le HCR.
42. L'une des tâches ménagères des femmes est la mouture des céréales. Des moulins ont été mis à disposition dans tous les camps, mais ils ont une capacité maximale de 400 à 500 kilogrammes par jour chacun. En outre, quelques-uns ne sont pas en état de marche, parce qu'on ne trouve pas de pièces de rechange ou pour d'autres raisons, ce qui alourdit la charge de travail des femmes. Il est donc proposé de fournir des broyeurs manuels. La mission a recommandé de chercher à intéresser les comités féminins dans les camps à la

gestion de la mouture des céréales, de façon à leur permettre de jouer un rôle accru dans le cadre d'activités génératrices de revenu.

## MODALITES D'EXECUTION

43. Le PAM livrera les denrées alimentaires aux points de livraison avancés convenus, dans les camps. Ces points seront gérés selon les dispositions prises par le PAM. L'ARRA distribuera les vivres et les articles non alimentaires dans les camps, pour le compte du HCR. Des sessions de formation à l'intention du personnel de l'ARRA seront entreprises selon les besoins afin d'améliorer leurs compétences en matière de contrôle des stocks et d'établissement des rapports.
44. Sauf pour tout ce qui a trait à la logistique (livraisons aux points avancés, pertes, etc.) le PAM s'est jusqu'ici reposé sur l'ARRA et le HCR pour le suivi de l'exécution des opérations et de l'utilisation des produits alimentaires qu'il fournit. Cependant, les méthodes de suivi doivent être améliorées et renforcées afin de contrôler aussi les aspects qualitatifs. La capacité de suivi du PAM sera renforcée grâce à l'adjonction dans chaque camp de deux volontaires des Nations Unies et de contrôleurs de l'aide alimentaire recrutés sur place. Le PAM pourra ainsi mettre en route et améliorer, en collaboration avec le HCR, différents types d'activités de suivi: suivi de l'assortiment alimentaire, études de marché et suivi des ménages pour évaluer les disponibilités alimentaires dans les familles.
45. Conformément au plan d'action PAM-Éthiopie en faveur des femmes, l'une des fonctions principales des volontaires des Nations Unies et des contrôleurs de l'aide alimentaire sera de promouvoir et de faciliter, en collaboration avec les associations de femmes réfugiées, la participation des femmes à la gestion et à la distribution des vivres, mais aussi à toutes les activités visant à améliorer les conditions de vie des femmes réfugiées; ces mesures devraient aussi avoir un impact positif sur leurs familles.
46. Le PAM fait appel à des transporteurs privés. Toutes les opérations de transport sont contrôlées par le biais des lettres d'expédition du PAM, qui permettent de détecter plus facilement les transporteurs lents ou peu performants. Le système informatisé de contrôle et de pointage de l'aide alimentaire introduit en 1994 permet d'inventorier quotidiennement et mensuellement tous les déplacements de produits, selon la provenance, la destination et les transporteurs.
47. Les effectifs de réfugiés seront réexaminés conjointement par le HCR, le PAM et l'ARRA chaque année, et les donateurs seront invités à participer en qualité d'observateurs. Ces recensements seront entrepris par le HCR avec la participation du PAM et les allocations de vivres seront ajustées en conséquence. La méthode adoptée pour déterminer le nombre de réfugiés dépendra du groupe cible concerné et sera arrêtée par toutes les parties intéressées, y compris les donateurs.

## COÛTS DU PROJET

48. Les coûts du projet se répartissent comme suit:

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET			
	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
<b>COÛTS POUR LE PAM</b>			
<b>A. Coûts opérationnels directs</b>			
Produits alimentaires <sup>1</sup>			
– Céréales	65 330		
– Huile végétale	4 136		
– Légumes secs	1 904		
– Sucre	3 097		
– FAMIX	7 043		
<b>Total partiel produits</b>	<b>81 510</b>		<b>22 851</b>
Transport extérieur TTEM			5 071 10 971
<b>Total partiel coûts opérationnels directs</b>			<b>16 042</b>
<b>B. Coûts de soutien directs <sup>2</sup></b>			
<b>Total partiel coûts de soutien directs</b>			<b>1 431</b>
<b>Total coûts directs</b>			<b>40 324</b>
<b>C. Coûts de soutien indirects (7,2% du total des coûts directs)</b>			
			<b>2 901</b>
<b>COÛT TOTAL POUR LE PAM</b>			<b>43 225</b>
<b>COÛT POUR LE HCR <sup>3</sup> ET LES AUTRES DONATEURS</b>			
– Lait écrémé en poudre (44 tonnes)			167 200
– Biscuits (11 tonnes)			45 000
– Transport extérieur, assurance et surveillance			4 400
– Transport terrestre et frais de TIEM pour les produits du HCR			7 420
<b>Autres apports</b>			
– Apports non alimentaires, assistance technique et administrative			7 100
– Éducation			793 670
– Eau, santé et assainissement			7 810
– Activités génératrices de revenu			69 260
– Services communautaires, production végétale et animale, foresterie			1 000
<b>COÛT TOTAL POUR LE HCR ET LES AUTRES DONATEURS</b>			<b>17 000</b>
<b>COÛT TOTAL DU PROJET (PAM ET AUTRES)</b>			<b>60 245</b>
Coûts pour le PAM en pourcentage du coût total: 72 pour cent			

<sup>1</sup> Il s'agit d'un assortiment alimentaire théorique utilisé pour l'établissement du budget et l'approbation du projet. L'assortiment exact et les quantités effectives de produits à fournir peuvent varier avec le temps, comme dans tous les projets du PAM, selon les denrées dont dispose le PAM et les disponibilités à l'intérieur du pays bénéficiaire.

<sup>2</sup> Les valeurs figurant dans le budget du HCR sont données à titre indicatif.

<sup>3</sup> Pour plus de détails, consulter l'annexe.

---

## RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

49. Ce projet est recommandé à l'approbation du Conseil d'administration.

**ANNEXE**
**COÛTS DE SOUTIEN DIRECTS**  
 (dollars)
**Dépenses de personnel**

- International	171 850
- Volontaires des Nations Unies	83 000
- Consultants internationaux et contrats de louage de services	28 000
- Personnel du cadre organique national	50 000
- Personnel local et temporaires	415 000

**Total partiel** 747 850

**Services d'appui technique**

- Examen préalable du projet	10 000
- Évaluation du projet	10 000

**Total partiel** 20 000

**Voyages et indemnités journalières de subsistance**

- International	4 000
- À l'intérieur du pays	38 000

**Total partiel** 42 000

**Dépenses administratives**

- Location de bureaux	9 000
- Eau, électricité, chauffage	6 500
- Communications	15 000
- Fournitures de bureau	8 000
- Réparations et entretien du matériel	4 000

**Total partiel** 42 500

**Matériel roulant**

- Entretien des véhicules	48 000
- Carburant	16 000

**Total partiel** 64 000

**Matériel**

- Équipement de communication	10 000
- Véhicules (2 jeeps + 12 motocyclettes)	75 000
- Matériel informatique	15 000
- Matériel agricole	
- Matériel d'entreposage	
- Autre matériel (points de livraison à terre)	9 000

**Total partiel** 109 000

**Articles non alimentaires**

- Installations d'entreposage (cinq entrepôts provisoires)	130 000
- Ustensiles de cuisine	
- Semences	
- Dépenses pour la mouture (achat de 6 000 broyeurs manuels)	240 000
- Autres (palettes)	36 000

**Total partiel** 406 000

**Total** **1 431 350**